



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/208

S/17060

27 mars 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 72, 73, 132, 133 et
138 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE
MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 25 mars 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan à 14 h 30, le 20 mars 1985, pour s'entendre communiquer ce qui suit par le fonctionnaire chargé du premier département politique :

*Il ressort des renseignements fournis par les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan que les forces frontalières pakistanaïses, utilisant des armes lourdes, continuent de se livrer

* A/40/50 et Corr.1.

fréquemment à des agressions armées irresponsables contre des zones d'habitation frontalières de la République démocratique d'Afghanistan.

Des hommes âgés, des femmes et même des enfants sont tombés martyrs de ces bombardements. Ceux-ci ont notamment atteint, dans des conditions atroces, les zones d'habitation du district de Barikot (province de Kunar).

Ces quelques derniers mois, les zones d'habitation du district de Barikot ont subi à 29 reprises les agressions des forces pakistanaises, qui ont notamment tiré au mortier à recul, au mortier d'artillerie et à l'arme lourde. Les bombardements les plus graves et aux effets les plus cruels se sont produits les 19, 20 et 21 janvier et les 5, 7 et 8 février 1985.

Récemment, les 12, 13 et 14 mars 1985, les forces frontalières pakistanaises ont une fois de plus bombardé le district de Barikot. Au cours des quatre mois derniers, 27 personnes sont mortes martyres de ces bombardements et 24 autres ont été blessées.

Les points de franchissement et postes de contrôle frontaliers de la région du Torkham ont subi des tirs d'armes légères effectués par des officiels pakistanais à 5 h 30, le 8 mars 1985. Les mêmes zones ont été à nouveau bombardées au mortier et à l'arme lourde de 6 h 10 à 10 heures, le 10 mars 1985; trois personnes sont mortes martyres de ces bombardements, qui ont également fait deux blessés.

Après un bombardement intense, un groupe de 150 personnes appuyé par les forces gouvernementales pakistanaises ont attaqué le point de franchissement et le poste frontière afghans du Torkham le 14 mars 1985; ce groupe a été repoussé par les forces frontalières de la République démocratique d'Afghanistan, et l'incident a fait un mort et deux blessés parmi les effectifs frontaliers.

Egalement, à 22 h 30, le 15 mars 1985, deux postes frontaliers ont été attaqués; cette attaque a fait trois morts et quatre blessés.

Les autorités de la République démocratique d'Afghanistan condamnent fermement ces agressions répétées et continues des forces militaires pakistanaises, de même que l'envoi de bandits armés en territoire afghan pour y commettre des meurtres et des destructions, ainsi que la collaboration directe des milices pakistanaises avec ces bandes de meurtriers et de voleurs, et elles élèvent une vigoureuse protestation auprès du Gouvernement pakistanais.

En outre, il va de soi que les autorités pakistanaises doivent mettre fin sur le champ à leurs agressions et à leurs ingérences armées, qui ont mis en danger la paix et la sécurité des frontières, faute de quoi les autorités militaires pakistanaises porteront la responsabilité des graves et pénibles conséquences de ces actions."

Il ressort d'autres renseignements que le fonctionnaire chargé du premier département politique a attiré l'attention du chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul sur ce qui suit :

"Les autorités pakistanaises, désireuses de cacher la réalité de leurs actes hostiles et persistant dans leurs allégations sans fondement à l'encontre de la République démocratique d'Afghanistan, ont récemment, une fois de plus affirmé que quatre avions afghans avaient pénétré à l'intérieur de l'espace aérien dans la région d'Arando, sur une profondeur de trois kilomètres, à 9 h 10, le 14 mars 1985, et qu'ils avaient lâché 40 bombes et tiré plusieurs fusées sur une région située au sud d'Arando, sans causer aucune perte.

Egalement, d'après des accusations formulées par les autorités pakistanaises, quatre avions et deux hélicoptères afghans auraient pénétré le même jour, à 11 h 20, à l'intérieur de l'espace aérien d'Arando, lâché une bombe et tiré plusieurs fusées contre une région située au sud d'Arando, faisant deux morts - un réfugié afghan et un Pakistanais.

Les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan, après avoir mené une enquête approfondie sur ces accusations, estiment qu'elles sont dépourvues de fondement et relèvent de la malveillance et les rejettent catégoriquement; les autorités afghanes exigent que le Gouvernement pakistanais mette un terme à ces inventions et à ces calomnies, dont le seul effet est d'aggraver la situation qui règne dans les zones frontalières des deux pays."

Je vous serais obligé, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire en sorte que la présente lettre soit distribuée en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 73, 132, 133 et 138 de la liste préliminaire, et en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

